Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 013-211300371-20261116-DM_2026_106A-CC

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

République Française

DECISION DU MAIRE

2026_106 - OBJET : Convention d'occupation et d'accès pour l'implantation d'un point d'eau incendie (PEI) sur une parcelle privée BA n°621

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

Vu le projet de convention d'occupation et d'accès pour l'implantation d'un point d'eau incendie (PEI) sur une parcelle privée BA n°621 sis 230 Impasse des Perdrix – 13580 LA FARE LES OLIVIERS appartenant à Mme LIGUORI Laetitia, M. LIGUORI Jean-François, Mme LIGUORI Patricia et M. MRAD Saïd annexé,

INFORME le Conseil Municipal qu'il est indispensable de prévoir l'installation d'un PEI dans le quartier des Guigues pour assurer la défense incendie inexistante dans ce secteur. Le nord du quartier étant privé, il a été entendu avec Mme LIGUORI Laetitia, M. LIGUORI Jean-François, Mme LIGUORI Patricia et M. MRAD Saïd qu'une convention d'occupation et d'accès pour l'implantation d'un point d'eau incendie (PEI) sur la parcelle BA n°621 leur appartenant serait conclue.
Cette convention prévoit notamment :

- L'autorisation d'occupation de l'emprise nécessaire à l'implantation du PEI ;
- L'accès permanent de la Commune, du SDIS 13 et de leurs prestataires pour les besoins de contrôle, d'entretien, de maintenance ou d'intervention ;
- La constitution d'une servitude conventionnelle d'occupation et de passage garantissant la pérennité du dispositif ;
- La gratuité de l'occupation consentie par le propriétaire ;
- Une durée de 12 ans non reconductible

DECIDE de conclure une convention d'occupation et d'accès pour l'implantation d'un point d'eau incendie (PEI) sur une parcelle privée BA n°621 sis 230 Impasse des Perdrix – 13580 LA FARE LES OLIVIERS appartenant à Mme LIGUORI Laetitia, M. LIGUORI Jean-François, Mme LIGUORI Patricia et M. MRAD Saïd,

PRECISE que cette convention est conclue pour une période de 12 ans à compter de sa signature par les deux parties.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 013-211300371-20261116-DM_2026_106A-CC

DIT qu'aucune dépense n'est nécessaire à cette opération,

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 16 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARCILIAC